

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 14 juin 2024

Présents : M. PERRIN Marc, Maire, Mmes : AUROUSSEAU Anne-Sophie, JEANGUYOT Danièle, Mme PERRARD Thérèse, MM : DANGUIS Marc, BREUGNOT François LAUFERON Denis, SIROU Grégory

Lecture du compte-rendu de la séance précédente

I TRAVAUX DE VOIRIE 2024

M. le Maire rappelle au conseil la signature de la convention de gestion avec la CCMSGL pour les travaux de voirie 2024. Ainsi, il présente au conseil les différents devis reçus pour les travaux envisagés, à savoir: Route de la Thibert.

Après étude et délibération, le conseil municipal ,

- RETIENT l'entreprise COLAS, la moins-disante, pour la réalisation des travaux de voirie 2024 pour un montant total HT de 56 524,35 € se décomposant comme suit:

Réfection de la Route de la Thibert : 48 779.50 € HT soit 58 535.40 € TTC

Entretien de la voirie PATA: 7 744.85 € HT soit 9 293.82 € TTC

II TRAVAUX EGLISE

Plusieurs devis sont présentés pour le changement des abat-sons et il est indispensable de refaire le plancher du clocher, avant toute intervention.

Le conseil retient le devis de l'entreprise PLAIRE pour un montant de :

- Réfection du plancher : 1 996.31 € HT

- Abat-sons (en chêne) : 4 194.38 € HT (subventionné à hauteur de 20 % au titre de la DETR)

III PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial dépendant du Centre de Gestion, le Conseil valide l'octroi de cette prime, à savoir 350 € pour M. Gallois et 240 € pour Mme Loiseau.:

IV : LOCATION LOGEMENT ANCIENNE GENDARMERIE

Suite à la réhabilitation du petit logement de l'Ancienne Gendarmerie, il a été décidé de le louer, à compter du 15 juin 2024, à M. LAUDET Bruno pour un loyer mensuel de 250 €.

V VENTE TRACTEUR + BROEUR: DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE

M. le maire rappelle au conseil la vente de l'ancien tracteur et du broyeur pour un montant total de 17 000 € (soit 8 500 € pour Blismes et 8 500 € pour Dun-sur-Grandry, ce matériel ayant été acheté en commun)..

Afin de permettre cette vente, d'un point de vue comptable, une DM technique doit être validée par le conseil.

VI QUESTIONS DIVERSES

Suite au départ de Mme Noacco au 5 juillet 2024, son poste sera à pourvoir dès la rentrée (cantine et ménage).

Pour copie conforme,
Marc PERRIN, Maire

